

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS**  
**ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/10-513-670 du 13/12/2010

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE (REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL) SCRUTIN DU 1ER  
DECEMBRE 2010**

Destinataires : Tous publics

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** la circulaire ministérielle du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** les circulaires ministérielles DGRH C1-2 n°2010-0 090 du 20 avril 2010 et DGRH C 1-2 n°2010-0196 du 13 juillet 2010 ;
- VU** l'arrêté ministériel DGRH C1-2 du 13 juillet 2010 paru au bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010 fixant les modalités de l'organisation des opérations électorales ;
- VU** l'arrêté rectoral du 6 septembre 2010 paru au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 ;
- VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 3 décembre 2010 ;

**- A R R E T E -**

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire académique des :

| <b>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE<br/>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> |   |
|--|---|
| Titulaires   | Suppléants  |
| <b><u>Attaché principal</u></b><br>- M. Michel SUISSA<br>- Mme Nadine CHAPUIS                | - Mme Marie-Claude OLIVI<br>- M. Jean-Louis GABIGNAUD |
| <b><u>Attaché</u></b><br>- Mme Michèle RIERA<br>- M. Boris LUCIANI                           | - Mme Catherine NOIRAY<br>- Mme Agnès HOSTIN          |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

## SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU la circulaire ministérielle du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU les circulaires ministérielles DGRH C1-2 n°2010-0090 du 20 avril 2010 et DGRH C 1-2 n°2010-0196 du 13 juillet 2010 ;
- VU l'arrêté ministériel DGRH C1-2 du 13 juillet 2010 paru au bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010 fixant les modalités de l'organisation des opérations électorales ;
- VU l'arrêté rectoral du 6 septembre 2010 paru au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 ;
- VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 3 décembre 2010 ;

### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire académique des :

| SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE<br>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR                              |  |
|--|--|
| Titulaires   | Suppléants   |
| <b><u>Secrétaire administratif de classe exceptionnelle</u></b><br>- Mme Françoise MOUTTON<br>- Mme Florence MARLY | - Mme Geneviève YACOUB<br>- Mme Linda NEZRI          |
| <b><u>Secrétaire administratif de classe supérieure</u></b><br>- M. Jean-Claude HAUSSER<br>- Mme Danielle CECCHINI | - Mme Mireille RAMACCIOTTI<br>- Mme Patricia DELRIEU |
| <b><u>Secrétaire administratif de classe normale</u></b><br>- Mme Sylvie HERRMANN<br>- Mme Fatima BELHADJ          | - Mme Sabine NAPIERALA<br>- Mme Sophie MENAULT       |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

## ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;  
**VU** la circulaire ministérielle du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;  
**VU** les circulaires ministérielles DGRH C1-2 n°2010-0090 du 20 avril 2010 et DGRH C 1-2 n°2010-0196 du 13 juillet 2010 ;  
**VU** l'arrêté ministériel DGRH C1-2 du 13 juillet 2010 paru au bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010 fixant les modalités de l'organisation des opérations électorales ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 6 septembre 2010 paru au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 ;  
**VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 3 décembre 2010 ;

### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE<br>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR   |  |
|--|--|
| Titulaires   | Suppléants   |
| <b><u>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</u></b><br>- Mme Simone BERLINGHI<br>- Mme Solange BAILEY    | - Mme MARTIN CHAVE Sylvie<br>- Mme Martine LAMBERT |
| <b><u>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</u></b><br>- Mme Patricia BUCCHIERI<br>- Mme Agnès COLAZZINA | - Mme Patricia CHATELET<br>- Mme Josette GASCIOLLI |
| <b><u>Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe</u></b><br>- Mme Michelle COSTAMAGNA<br>- Mme Michelle MORELLI         | - M. Armand CONTI<br>- Mme Ouisa ZAMOUM            |
| <b><u>Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe</u></b><br>- Mme Patricia ROUX<br>- Mme Maria COMITE                   | - Mme Mauricette BUCHET<br>- Mme Régine TOCHE      |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## INFIRMIER(E)S

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU la circulaire ministérielle du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU les circulaires ministérielles DGRH C1-2 n°2010-0090 du 20 avril 2010 et DGRH C 1-2 n°2010-0196 du 13 juillet 2010 ;
- VU l'arrêté ministériel DGRH C1-2 du 13 juillet 2010 paru au bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010 fixant les modalités de l'organisation des opérations électorales ;
- VU l'arrêté rectoral du 6 septembre 2010 paru au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 ;
- VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 3 décembre 2010 ;

### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire académique des :

| <b>INFIRMIER(E)S</b>   |  |
|--|--|
| Titulaires   | Suppléants   |
| <p><b><u>Infirmier(e) classe supérieure</u></b><br/>- M. Etienne HERPIN<br/>- M. Christian ALLEMAND</p> <p><b><u>Infirmier(e) de classe normale</u></b><br/>- Mme Catherine REVIRE<br/>- Mme Fabienne SZKUTNICKI</p> | <p>- Mme Marie Noëlle ELISSALDE<br/>- Mme Jacqueline BACHIMON</p> <p>- Mme Sylvie BERANGER<br/>- Mme Laure MIR</p> |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE (REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL) SCRUTIN DU 1ER  
DECEMBRE 2010**

Destinataires : Tous publics

Affaire suivie par : Mme ROUELLE-ALLODI, Secrétariat de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - e-mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille**

- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 portant organisation du scrutin organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques des personnels ATOS ;

**- A R R E T E -**

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| <b>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE<br/>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>  |  |
|---|--|
| Titulaires  | Suppléants   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. le Recteur, Jean-Paul de GAUDEMAR, Président,</li><li>- Mme Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille</li><li>- M. Fabrice GERARDIN, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat</li><li>- Mme Brigitte LIEVEN, AENESR, Adjointe au Directeur du CROUS, Aix-en-Provence</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sylvie TAIX, AENESR, Inspection Académique de Vaucluse,</li><li>- Mme Chantal HARDY, AENESR, Lycée Saint Exupéry, Marseille</li><li>- Mme Corinne MERLIN, Proviseure, lycée Mendès France, Vitrolles</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la DIEPAT, au Rectorat</li></ul> |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 portant organisation du scrutin organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques des personnels ATOS ;

### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| <b>SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE<br/>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>   |   |
|---|---|
| Titulaires  | Suppléants  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. le Recteur, Jean-Paul de GAUDEMAR, Président,</li><li>- Mme Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille</li><li>- M. Fabrice GERARDIN, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat</li><li>- M. Damien VERHAEGHE, Secrétaire Général de l'Université de la Méditerranée</li><li>- Mme Brigitte LIEVEN, AENESR, Adjointe au Directeur du CROUS, Aix-en-Provence</li><li>- Mme Sylvie TAIX, AENESR, Inspection académique de Vaucluse</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Michèle EVESQUE, Secrétaire Générale, Inspection académique des Hautes-Alpes</li><li>- Mme Maryse HUYGHE, Proviseur, lycée Marie Curie, Marseille</li><li>- M. Christian PERDEREAU, Secrétaire Général, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale</li><li>- Mme Sylvie HORN, AENESR, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence</li><li>- Mme Sandrine SAUVAGET, Chef du bureau des personnels administratifs à la DIEPAT, Rectorat</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li></ul> |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 portant organisation du scrutin organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques des personnels ATOS ;

#### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE<br>et de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR   |   |
|--|---|
| Titulaires   | Suppléants  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. le Recteur, Jean-Paul de GAUDEMAR, Président,</li><li>- Mme Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille</li><li>- M. Fabrice GERARDIN, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat</li><li>- M. Michel RICARD, AENESR, Inspection Académique des Bouches-du-Rhône</li><li>- M. Stéphane BOURDAGEAU, AENESR, Université Paul Cézanne</li><li>- Mme Marianne PICOLO-ANDRASCH, Principale collège Georges Brassens, Bouc-Bel-Air</li><li>- Mme Mireille DONGER, Principale, collège Jas de Bouffan, Aix-en-Provence</li><li>- M. Charles Henry GARNIER, CASU, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Myriam THIMONIER, Chef de la Division de la Formation au Rectorat,</li><li>- M. Christian PERDEREAU, Secrétaire Général, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale</li><li>- Mme Michèle EVESQUE, Secrétaire Générale, Inspection Académique des Hautes-Alpes</li><li>- Mme Monique BARILLOT, APAENES, CROUS – Aix-en-Provence</li><li>- M. Bernard COMBE, AENESR, Inspection académique des Alpes de Hautes Provence</li><li>- Mme Sylviane DUTERTRE, APAENES, Adjointe au DRRH du Rectorat</li><li>- Mme Sandrine SAUVAGET, Chef du bureau des personnels administratifs de la DIEPAT au Rectorat</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li></ul> |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## INFIRMIER(E)S

### Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5 et 7 ;
- VU l'arrêté rectoral publié au bulletin académique n°502 du 13 septembre 2010 portant organisation du scrutin organisé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques des personnels ATOS ;

#### - A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| INFIRMIER(E)S   |   |
|---|---|
| Titulaires  | Suppléants  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. le Recteur, Jean-Paul de GAUDEMAR, Président,</li><li>- Mme Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille</li><li>- M. Fabrice GERARDIN, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat</li><li>- M. Michel RICARD, AENESR, Inspection Académique des Bouches-du-Rhône</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sylvie TAIX, AENESR, Inspection académique de Vaucluse,</li><li>- Mme Claude ALLARA , Principale du collège Arc de Meyran, Aix-en-Provence</li><li>- Mme Noelle VINCENT, Chef du bureau des personnels techniques</li><br/><li>- M. Philippe GAYRAUD, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li></ul> |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 3 décembre 2010.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*